



calcul aux droits de l'aer de complément avec l'are

Par **daniella**, le **17/01/2009** à **13:40**

Bonjour

Depuis décembre 2008, je perçois l'AER et l'ARE , soit 4,86 e d'aer et 26,86 e d'are. J'avais commencé un suivi accompagné peu de temps auparavant de 3 mois . Voilà, j'aimerais savoir comment ça se passe, étant dans une situation précaire et l'arrivée de l'aer va certainement m'aider.

Mais je dois faire très attention de ne pas tomber plus bas : voilà si on me propose un mi-temps de 685, e brut avec 78h par mois, que vais je toucher de l'assédis, comment le calcul se fait? Et si elle me propose un temps plein? vais je perdre l'AER? Si vous pouvez m'éclairer ; je vis seule, j'ai 53 ans et pas d'allocation logement. Un loyer de 569 euros cc, mais je n'ai pas droit à l'erreur sinon, je perds mon logement. Merci de bien vouloir me répondre . Daniella